

## Budget Supplémentaire 2014

### ■ Session du 24 juin 2014

### ■ Avis présenté par M. Philippe AUDIC, Rapporteur général du Budget, au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

*Entendues les interventions de MM. Benoit CAILLIAU (Président CESER des Pays de la Loire), Christian DUBOT (CGT), Jacques GUILLAUME (UNSA), Joseph MOREAU (CCIR), Daniel JURET (FO), Mme Elisabeth FESSART (UPAR), MM. Joseph ROCHER (CFDT), Jacques CHAILLOT (URADEL), Jacques BODREAU ((MEDEF), Bernard HERVAULT (CFTC), Philippe YZAMBART (UNAPL), Jean-Claude BACHELOT (Entreprises publiques locales),*

*Entendue l'intervention de M. Patrick DELPECH, Vice-président du Conseil régional, Rapporteur général du budget, Président de la commission « Finance, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie »*

**90 votants. Adopté à l'unanimité.**

# Préambule

Dans le cycle budgétaire de la collectivité, le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les prévisions initiales du Budget Primitif, aussi bien en dépenses qu'en recettes, et d'affecter le résultat constaté au compte administratif de l'année précédente.

Au moment de l'adoption du Budget Primitif pour 2014, le Budget Supplémentaire était annoncé comme conséquent, partant de l'hypothèse que des inscriptions complémentaires issues de la négociation relative au Contrat de Plan État Région 2014 2020 pourraient y être intégrées, de même que les premiers engagements opérationnels des fonds européens pour la même période. Dans le contexte du débat ouvert sur la réforme territoriale, ces négociations ont été suspendues et le Budget Supplémentaire proposé est finalement de portée très limitée.

Le retard pris dans la finalisation du futur Contrat de Plan État Région (CPER) va entraîner un décalage d'une année dans sa mise en œuvre, décalage qui risque d'impacter aussi, par ricochet, la mobilisation des fonds européens.

Le moteur de l'investissement public risque ainsi de ralentir alors que sur le plan économique, le léger rebond de l'activité, constaté au niveau national, sur le quatrième trimestre 2013 (+ 0,3 %) peine à se confirmer avec un premier trimestre 2014 où le taux de croissance est attendu entre zéro et 0,1 %.

Dans ces conditions d'atonie économique, et même s'il progresse moins vite, le taux de chômage en France métropolitaine atteint 9,8 % à la fin 2013 et 8,6 % en Pays de la Loire.

## 1. La situation financière de la Région

### 1.1. Le compte administratif 2013

---

Le CESER prend acte du compte administratif 2013 qui expose l'état d'exécution du budget régional de l'année, dans ses dimensions annuelle et pluriannuelle. Il constate que la conduite des opérations engagées tout au long de l'année, permet à la Région de tenir ses engagements tant au niveau du déploiement de sa Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) qu'à celui du respect de sa stratégie financière.

En 2013, la Région a réalisé 582,5 millions d'euros d'investissement soit un montant en progression de 20 % par rapport à 2012, le tout avec un taux d'exécution effectif qui atteint 88,42 % (contre 85,74 en 2012).

Les recettes de fonctionnement sont en progression limitée de 1,97 %, atteignant 1,081 milliards d'euros, malgré l'ajustement du tarif des cartes grises opéré en 2013.

Les dépenses de fonctionnement progressent, elle, de 14,7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2012 soient une hausse de 1,8 %.

En conséquence, l'épargne brute de l'exercice se situe à **307,8 M€** et le niveau du stock d'emprunts atteint 1,146 Mds d'euros. Ainsi, à la fin de l'exercice, la capacité de désendettement de la Région est de 3 ans et 7 mois (3,6 années)

**L'excédent de clôture de l'année 2013 est de 29, 4 M€.**

## 1.2. La gestion de la dette

---

Dans le compte administratif 2013, la Région fait une présentation détaillée de la mise en œuvre de son Schéma Directeur de la Dette, adopté en 2011, ainsi que du respect de la Charte Régionale de déontologie financière qu'elle s'est elle-même imposée simultanément.

*Le CESER apprécie la qualité des informations fournies et la transparence pratiquée par la Région concernant la gestion de sa dette. Il souhaiterait, comme il l'a déjà indiqué, pouvoir bénéficier de ces éléments plus à l'amont lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou, à minima, au moment de l'adoption du Budget Primitif annuel.*

### 1.2.1 Eléments sur la politique d'emprunt en 2013

Dans le souci de pouvoir assurer sa politique volontariste d'investissement exposé dans sa PPI 2010 2016, la Région, confrontée comme les autres collectivités à l'assèchement du crédit dans la période 2008 2011, a mis en œuvre une stratégie visant deux objectifs :

- pouvoir accéder, à tout moment, aux ressources nécessaires en diversifiant son approvisionnement financier auprès de divers canaux (banques, institutions, particuliers ...)
- rechercher le meilleur coût grâce à une mise en concurrence élargie non seulement entre établissements prêteurs mais également entre les différentes sources de financement (bancaires, obligataires, institutionnels...).

Ainsi en 2013, la Région a poursuivi sa démarche en réalisant deux émissions obligataires auprès d'investisseurs institutionnels, l'une pour un montant de 40 millions d'euros, sur 12 ans, au taux fixe de 2,73 %, l'autre pour un montant de 25 millions d'euros, sur 11 ans, au taux fixe de 2,57 %.

En complément, elle a souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement ( BEI), une enveloppe financière à taux bonifié, à hauteur de 200 millions d'euros, mobilisable sur 5 ans et destinée à moderniser le réseau ferroviaire régional, enveloppe sur laquelle elle a mobilisé, fin 2013, un montant de 70 millions d'euros sous forme d'emprunt amortissable, sur 20 ans, à taux variable (Euribor 3 mois + 0,613 %).

A fin 2013, le stock de la dette de la Région est répartie entre :

- 27% d'emprunts obligataires dont 15% sont détenus par les particuliers
- des prêts bonifiés souscrits auprès des prêteurs institutionnels (BEI, CDC ...) pour 35 %
- des prêts bancaires pour 38 % contractés auprès de différents prêteurs traditionnels sur le marché des collectivités.

Au 31 décembre 2013, le taux moyen de la dette s'établit à 2,72 % (contre 2,9 au 31/12/2012) pour un encours réparti à 61 % en emprunt à taux fixe et 39 % à taux indexé.

*La Région a développé une réelle ingénierie financière au sein de sa direction des finances. Cette technicité lui a permis d'engager une saine diversification de ses canaux de financement tout en saisissant les opportunités offertes par la baisse des taux.*

### **1.2.2 L'Agence France Locale, un outil de financement inscrit dans la stratégie de la région**

Pour compléter son panel de canaux, la Région a joué un rôle actif dans la création de l'Agence France Locale, structure portée à 100 % par les collectivités locales, sans appel aux mécanismes de garantie de l'État et dont les objectifs sont de :

- permettre aux collectivités d'être autonomes et de se financer par elles-mêmes,
- sécuriser leur capacité à financer leurs investissements,
- diversifier leurs sources de financement,
- fournir des prêts avantageux aux collectivités.

L'Agence France Locale est pilotée par une société territoriale animée par un conseil d'administration de 12 personnes, dont le Président de la Région Pays de la Loire, et une société opérationnelle détenues par la société territoriale. A noter que le DGS de la Région est membre du Conseil de Surveillance de la société opérationnelle.

Créée en 2013, avec un capital de 93 M€, l'Agence réunit aujourd'hui 51 collectivités membres et est en cours d'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Un tel outil disposant d'une capacité à emprunter des montants de plusieurs milliards d'euros, susceptible de lui permettre de bénéficier de taux particulièrement performants, pour le compte de ses collectivités membres, paraît pertinent.

*Le CESER souhaite que, dès lors que l'Agence aura démontré son efficacité, les critères de sélectivité s'appliquant aux collectivités souhaitant adhérer, soient progressivement assouplis.*

*Le CESER souhaite être informé sur les premières opérations conduites par l'Agence France Locale pour en apprécier l'efficacité.*

*Il considère néanmoins que la Région doit maintenir ses propres capacités en ingénierie financière, sa réactivité et son autonomie dans la gestion de sa dette et de sa trésorerie.*

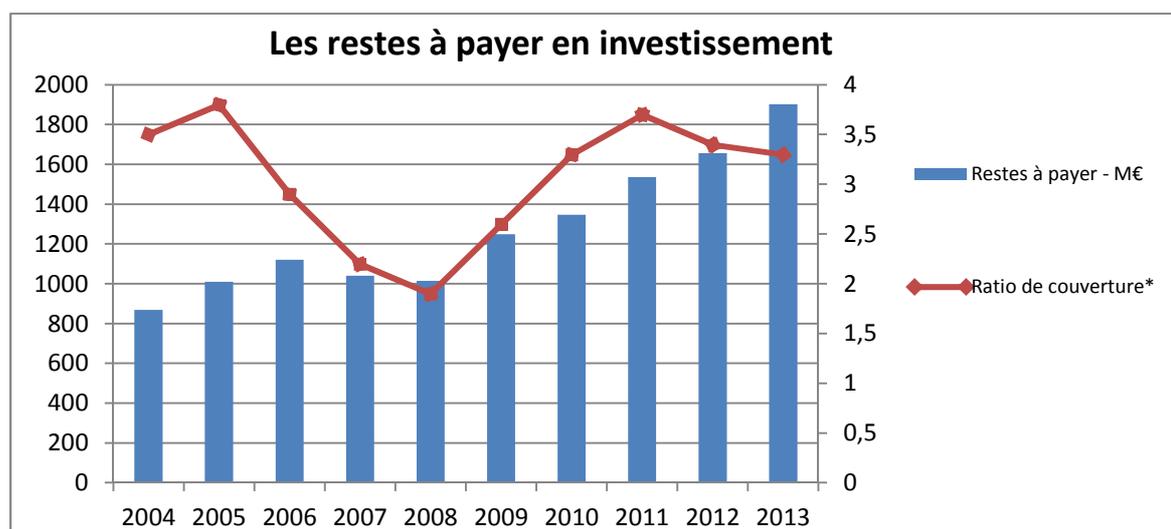
### 1.3. Les restes à payer

Les restes à payer représentent le cumul des engagements pluriannuels affectés sur les opérations engagées. A fin 2013, ils sont en augmentation d'environ 16 % par rapport à 2012, augmentation induite par la poursuite et même l'accélération de la mise en œuvre de la PPI et du plan de lutte contre la crise.

Cette tendance à la hausse en volume devrait s'infléchir à partir de 2014, avec la croissance du niveau des crédits de paiement et la baisse des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) dans la phase finale de mise en œuvre de la PPI.

Au 31 décembre	2012	2013	Variation	%
Fonctionnement en M€	347,1	429,2	82,1	23,6%
Investissement en M€	1 656,6	1 901,9	245,3	14,8%
Total	2 003,7	2 331,1	327,4	16,4%

Le ratio de couverture qui traduit la durée résiduelle nécessaire au financement des restes à payer en investissement anticipe d'ailleurs cet infléchissement depuis 2012.



En 2013, si les restes à payer en investissement progressent de 14,8%, le ratio de couverture (ratio obligatoire pour les Régions), au 31/12/2013 baisse pour la 2ème année consécutive.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Restes à payer - M€	869	1010	1 120	1 040	1 014	1 249	1 346	1 535	1 656	1 902
Ratio de couverture* en année	3,5	3,8	2,9	2,2	1,9	2,6	3,3	3,7	3,4	3,3

\* durée résiduelle nécessaire au financement des restes à payer en investissement

<b>Au 31/12</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Ratio de couverture des AP affectées en année	2,58	3,3	3,72	3,44	3,28

*Le CESER note l'intérêt de disposer d'annexes sur les restes à payer tant en dépenses qu'en recettes.*

## 1.4. Bilans annuels des SEM et SPL

Les entreprises publiques locales (EPL) sont des outils d'intervention dans le secteur économique majeurs pour les collectivités locales. Deux types d'EPL existent : les sociétés d'économie mixte (SEM) au capital mixte public et privé et les sociétés publiques locales (SPL), sociétés anonymes créées en 2006 pour le secteur de l'aménagement et en 2010 pour les autres secteurs, au capital exclusivement détenu par les collectivités territoriales.

La Région est actionnaire de trois SEM et de sept SPL.

Les Sociétés d'Economie Mixte dont la Région est actionnaire :

Société	Objet social
SAEML La Folle Journée (22/07/2005)	Production de la manifestation La Folle Journée
SAEML Vendée (13/01/2004)	Organisation du Vendée Globe
SEM Régionale des Pays de la Loire Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation (25/01/2006)	Soutien à l'expansion et au développement des acteurs économiques, touristiques et sociaux situés en Pays de la Loire.

Les Sociétés Publiques Locales :

SPL Société d'aménagement de la Métropole Ouest Atlantique SAMOA (2/10/2003)	Opérations d'aménagement, Aménagement de l'île de Nantes
SPL Le Voyage à Nantes (18/01/2011)	Affirmer la destination Nantes sur la base de son offre culturelle et touristique en mettant en valeur , développant et exploitant les équipements et évènements artistiques et culturels– Château des Ducs de Bretagne – musée de l'histoire de Nantes – Les nefs – Les chantiers – La librairie du musée des Beaux-Arts – Les cryptes de la cathédrale de Nantes – Estuaire – Le voyage à Nantes, en contribuant au développement , à la coordination et à la programmation culturelle, en gérant à la demande les fonctions d'office de tourisme.
Société publique régionale des Pays de la Loire, Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation (10/07/2009)	Opérations d'aménagement et de construction et toute autre activité destinée à favoriser l'expansion économique et le développement touristique et social.
Société Publique régionale Abbaye de Fontevraud, SOPRAF (23/12/2010)	Opérations ou activités destinées à favoriser le développement touristique, culturel et territorial de ses collectivités actionnaires dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine de Fontevraud.
Société Publique Pays de la Loire Environnement et Biodiversité (22/03/2013)	Opérations et activité destinées à favoriser le développement éducatif, touristique, culturel et territorial autour de la thématique de l'environnement
Société Publique Locale Nantes Events Center (Janvier 1991)	Exploitation, gestion, entretien mise ne valeur et réalisation des équipements à vocation économique ou culturelle

Ne figure pas dans ce tableau la SPL Loire Atlantique Développement créée en toute fin 2013.

La participation de la Région au capital et les résultats 2013.

Sociétés	Total des produits en 2013	Part de la Région dans le capital en 2013	Subvention versée par la Région	Bénéfice ou perte de l'entreprise en 2013	Bénéfice ou perte de l'entreprise en 2012
SEM La Folle Journée	4 590 330	15%	200 000	- 187 085	-17 203
SAEML Vendée	9 730 586	8%		- 346 017	- 6 291
SEM Régionale des Pays de la Loire Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation	946 112	84,36%	85 000	- 359 035	- 67 246
SPL Société d'aménagement de la Métropole Ouest Atlantique SAMOA	30 223 761	5%		70 792	- 158 430
SPL Le Voyage à Nantes	27 883 192	14%		257 176	2 489
SPL - Société régionale des Pays de la Loire Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation	10 218 920	96.53%	9 654 000	- 16 418	30 786
Société Publique régionale Abbaye de Fontevraud, SOPRAF	5	70%	2 101 441	- 4 666	4 598
Société Publique Pays de la Loire Environnement et Biodiversité	822	68,75%	300 000	24 280	
Société Publique Locale Nantes Events Center	917 855	1% depuis le 11 février 2013	80 000	166 994	

A noter pour 2013, l'entrée au capital de la Société Publique Locale « Nantes Events Center » gérant la Cité des Congrès (valeur des actions estimées à 38 100€) et la création de la Société Publique « Pays de la Loire, Environnement et Biodiversité » avec la Roche sur Yon Agglomération. Le caractère récent de ces actionnariats ne permet pas une analyse précise.

L'Agence Régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation est le bras opérationnel de la Région pour assumer sa stratégie dans les domaines de l'innovation, de la promotion économique, de l'animation des pôles de compétitivité et les filières... Elle est constituée de deux entités placées sous la même direction :

- la SEM Pays-de-la-Loire, dont l'objet est plus spécifiquement d'intervenir dans l'immobilier à caractère économique, présente en 2013 un résultat négatif important (-360 k€) au vu de son chiffre d'affaires (946 k€).
- La SPR Pays-de-la-Loire dont le résultat est faiblement déficitaire (-16 000 €) pour un total de produits supérieur à 10 M€.

L'Agence a fait l'objet d'observations de la Chambre Régionale des Comptes lors de son rapport de fin 2013 portant sur la gestion de la Région et de ses satellites. Les interrogations de la CRC portaient essentiellement sur les rapports entre la collectivité et son Agence et en particulier sur les missions spécifiques de la SEM qui n'apparaissent pas clairement définies par rapport à celles de la SPR.

S'agissant des éléments comptables de la SEM, le résultat 2013 s'explique essentiellement par l'issue malheureuse de l'opération relative aux Chantiers Baudet de St Nazaire. Pour soutenir l'activité de cette société en difficultés, la Région a procédé, via la SEM, à l'acquisition des locaux qu'elle possédait et occupait en 2009, lui procurant ainsi des rentrées susceptibles de lui permettre d'engager son redressement. La situation de la société ne s'est, malgré ce soutien, pas améliorée et, au-delà des loyers qu'elle n'a pas pu assumer, elle a fini par être liquidée en 2013. Au final, la SEM a dû enregistrer la perte des loyers non réglés ainsi qu'une moins-value significative sur la cession des locaux pour lesquels elle a pu néanmoins trouver des repreneurs. L'ensemble de ces manques à gagner représente environ 300 k€ dans les comptes 2013 de la SEM.

*Les évolutions législatives et réglementaires récentes, confortent les possibilités d'action de la SEM sur ce type d'intervention défensive, mais le CESER renouvelle ses appels à la vigilance sur ces projets souvent risqués, comme le démontre malheureusement cette affaire Baudet.*

Dans l'objectif de permettre à la SEM de mettre en œuvre une stratégie offensive (et pas seulement défensive) la Région a décidé de procéder à une recapitalisation significative de sa filiale à hauteur de 12 M€ à la fin 2014. La SEM sera particulièrement chargée de participer à la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique régionale adoptée début 2014, en participant au financement d'immobiliers dédiés.

Une première phase dans l'augmentation du capital est en cours pour un montant total de 3,556 M€ dont 3 M€ pour la Région et le solde pour la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces moyens nouveaux doivent permettre de concrétiser deux opérations majeures en 2014 :

- le projet USIMER pour la construction d'une usine de fabrication de jackets et de sous stations électriques dans le cadre de la diversification des activités de STX dans le domaine des énergies éoliennes en mer (apport de 800 000 euros à la SAS immobilière)
- le projet de l'Hôtellerie Restauration de l'Abbaye de Fontevraud pour 850 000 euros.

*Attentif à cette évolution significative, le CESER souhaite disposer d'une information détaillée sur les objectifs et plans d'action de la SEM à moyen terme.*

## **1.5. L'affectation du résultat 2013 au BS 2014**

---

La lecture du compte administratif fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement de 327 M€. Le besoin de financement sur l'année 2013 dans la section d'investissement ressort à 297,6 M€.

En conséquence, l'excédent de la section de fonctionnement permet de couvrir le besoin de financement de l'investissement de l'année 2013 et de dégager un résultat dont le montant s'élève à 29, 4 M€ affecté à la section de fonctionnement et qui participera donc à l'autofinancement des dépenses d'investissement de l'année 2014.

## **2. Les éléments du BS 2014**

Comme déjà indiqué, les inscriptions en AP (930 k€) et en AE (30 k€) du Budget Supplémentaire sont faibles, correspondant à la fin du cycle d'investissement de la PPI. À l'inverse, le niveau des crédits de paiement sont majorés à hauteur de 50,4 millions d'euros en investissement et de 6,9 millions d'euros en fonctionnement.

Les recettes sont abondées de 1,8 M€ en fonctionnement et de 26 M€ en investissement auxquels il faut ajouter l'excédent de clôture 2013 de 29, 4 M€.

### **2.1. Les ajustements prévus sur les politiques publiques**

---

Dans le cadre du BS, la priorité est donnée à trois axes : les équipements et bâtiments pour la formation, le logement des jeunes et, en matière d'infrastructures, le lancement des travaux sur la ligne Nantes Pornic Saint Gilles Croix de vie.

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT**

	BP 2014		BS 2014		TOTAL VOTE 2014	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	196 760 600	34 619 530	0	24 000	196 760 600	34 643 530
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	5 700 000	11 232 500	0	240 000	5 700 000	11 472 500
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	75 000	58 934 000		180 000	75 000	59 114 000
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	18 460 000	3 647 000			18 460 000	3 647 000
Solidarités, santé, et égalité des droits	27 970 000	52 926 000		845 000	27 970 000	53 771 000
Infrastructures, transports et déplacements	137 496 782	136 269 400	-1 850 000	630 000	135 646 782	136 899 400
Aménagement du territoire et environnement	97 643 500	6 425 566	1 840 000	-174 000		
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	18 190 000	27 349 000		232 716	18 190 000	
Education et apprentissage	150 107 600	209 744 360	940 000	-1 947 000	151 047 600	207 796 360
<b>Total</b>	<b>652 403 482</b>	<b>541 147 356</b>	<b>930 000</b>	<b>30 716</b>	<b>653 333 482</b>	<b>541 178 072</b>

En comparaison à 2013, les crédits supplémentaires en autorisations pluriannuelles sont d'un très faible montant tant en investissement (32,3 M€ en 2013) qu'en fonctionnement (3,6 M€ en 2013).

Les diminutions constatées au titre des infrastructures ferroviaires sont expliquées par l'ajustement des crédits en fonction des programmes réalisés.

La politique en faveur de la transition énergétique est abondée pour compléter le programme d'aides régionales à l'économie d'énergie chez les particuliers.

**CREDITS DE PAIEMENT**

	BP 2014		BS 2014		TOTAL VOTE 2014	
	CPI	CPF	CPI	CPF	CPI	CPF
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	144 901 551	27 821 346	-6 800 000	1 224 000	138 101 551	29 045 346
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	19 864 000	8 477 100	300 000 <sup>2</sup>	335 000	22 164 000	8 812 100
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	2 441 824	127 551 682	548 200	-630 780	2 990 024	126 920 902
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	98 509 700	200 498 210	-1 240 000	1 339 600	97 269 700	201 837 810
Solidarités, santé, et égalité des droits	24 199 919	53 335 441	9 480 000	1 408 180	33 679 919	54 743 621
Infrastructures, transports et déplacements	135 160 852	139 862 400	26 910 000	2 550 000	162 070 852	142 412 400
Aménagement du territoire et environnement	63 846 186	6 290 623	-300 000	-80 000	63 546 186	6 210 623
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	19 058 236	25 569 354		210 000	19 058 236	25 779 354
Education et apprentissage	175 560 663	216 488 986	19 500 000	559 994	195 060 663	217 048 980
<b>TOTAL (hors gestion de la dette et résultat antérieur)</b>	<b>683 542 931</b>	<b>805 895 142</b>	<b>50 398 200</b>	<b>6 915 994</b>	<b>733 941 131</b>	<b>812 811 136</b>

Les montants en crédits de paiement sont en augmentation par rapport à 2013 en investissement (50,4 M€ contre 42,1M€) et plus faible qu'en 2013 en fonctionnement mais à un niveau assez soutenu cependant (6,9 M€ contre 10,8M€).

## 2.2. L'évolution des recettes

---

L'augmentation globale des recettes (2,4%) par rapport au Budget Primitif provient du dynamisme des recettes de politiques régionales tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les recettes de compensation de la réforme fiscale sont réajustées à la baisse au vu des notifications reçues tout comme les concours financiers de l'Etat.

La Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) fait l'objet d'un écrêtement de son montant pour alimenter le dispositif national de péréquation qui ramène le produit total pour la Région en dessous de son estimation au BP (-2,5 M€) à 194,5M€. La difficulté de prévision sur cette recette et sur la participation à la péréquation complique le suivi de cette recette représentant presque 20% des recettes de fonctionnement.

La recette de substitution de l'apprentissage mise en place au BP 2014 sans certitude sur son assiette dans le cadre de la réforme de la prime aux employeurs d'apprentis est ajustée à la baisse (-6 M€) par les services régionaux sans précision venant de l'Etat sur son calcul.

Les recettes issues des politiques régionales tant en investissement (+26M€) qu'en fonctionnement (5,6M€) sont dynamiques et compensent les baisses ou révisions de prévisions des autres recettes montrant que le lien entre le territoire et les compétences est essentiel, même s'il n'est pas suffisant, pour garantir une maîtrise voire un dynamisme des financements régionaux.

Elles sont issues de Fonds de concours liées aux PRI, au développement technologique, à la recherche, de participations dont celle du FEDER 2007-2013 pour 5M€ ou du Fonds de compensation de la TVA pour 2 M€ en lien avec les dépenses d'équipement directes de la Région. Les recettes intègrent également le remboursement d'avances comme celles prévues de l'Etat pour 15,25 M€ et du Département de Vendée pour 2,8M€ au titre des travaux de rénovation de la ligne ferroviaire Nantes Pornic St Gilles Croix de Vie.

## 2.3. Les conséquences sur l'équilibre budgétaire

---

Les ajustements réalisés en dépenses et recettes permettent d'établir l'équilibre budgétaire suivant :

En M€	BP 2014	BS 2014	Total
Recettes de fonctionnement	1 060,2	1,8	1 062,0
Dépenses de fonctionnement	805,9	6,9	812,8
Epargne brute	254,3	-5,1	249,2
Amortissement de la dette	82		82
Epargne nette	172,3	5,1	167,2

L'épargne est ainsi en diminution de 5 millions d'Euros en raison de l'atonie des recettes.

L'emprunt d'équilibre après ajustement des dépenses et recettes d'investissement et affectation du résultat de clôture 2013 est ajusté :

<i>En M€</i>	<b>BP 2014</b>	<b>BS 2014</b>	<b>Total</b>
Dépenses d'investissement =	601,5	50,4	651,9
Epargne nette +	172,3	- 5,1	167,2
Recettes d'investissement +	129,3	26	155,3
Excédent global de clôture 2012 +		29,4	29,4
<i>Emprunt de l'exercice+</i>	299,9	- 0, 80	299,8

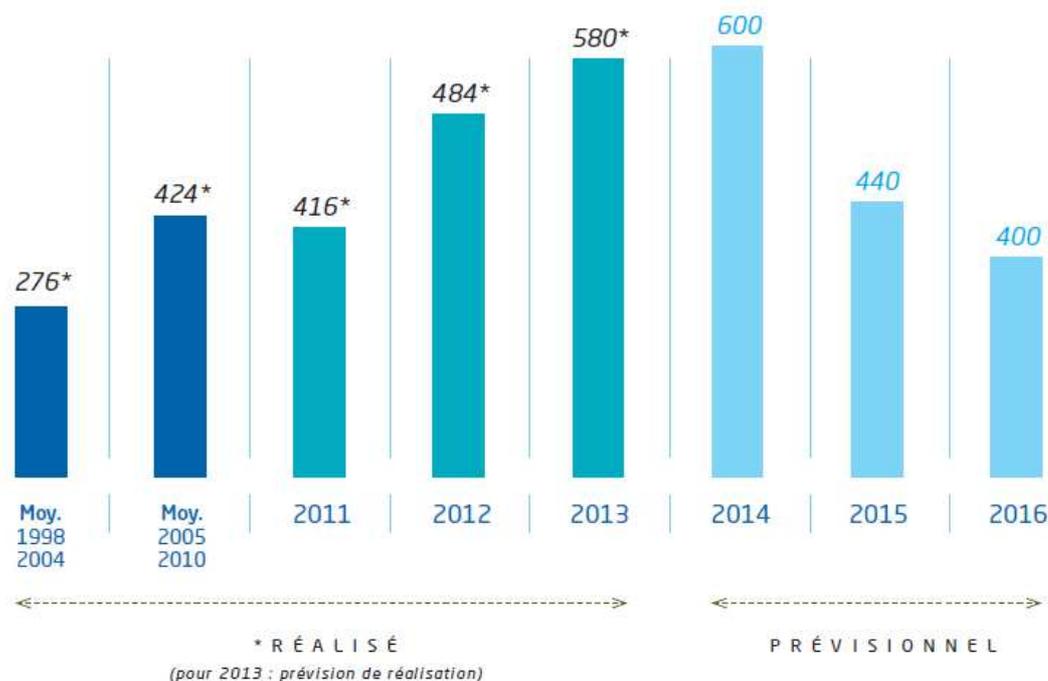
Comme le montre le tableau ci-dessus, la Région a choisi de maintenir le niveau de son emprunt d'équilibre, alors qu'elle aurait pu le réduire bénéficiant à la fois du résultat positif de l'exercice 2013 et d'un complément de recettes d'investissement significatif.

Ce choix lui permet de renforcer encore son programme d'investissement de l'année pour le porter à un niveau supérieur à 650 millions d'euros. Cet effort supplémentaire sera affecté, comme déjà dit, pour un montant de 20 M€, à la poursuite de l'investissement dans la construction, l'extension ou la rénovation d'établissements de formation (lycées, CFA et centres de formation de la Région...), pour 9,5 M€, au logement et à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et pour 27 M€ au lancement des travaux de rénovation de la ligne Nantes – Pornic – St Gilles Croix de Vie.

*Le CESER apprécie cette accélération dans les investissements régionaux qui permettront de soutenir globalement l'activité économique dans la Région.*

### **3. Un creux de l'investissement public prévisible à court et moyen terme**

Dans un contexte de stagnation économique prolongée, la politique d'investissement volontariste de la Région, dans le cadre de sa PPI 2010 2016, illustrée par l'histogramme ci-après, a une vertu contra cyclique dont les effets bénéfiques, notamment pour le BTP, ont été régulièrement soulignés par le CESER.



Source : Conseil régional

Les quelque 2 milliards d'euros investis depuis quatre ans dans l'économie des Pays de la Loire, auront indéniablement contribué à ralentir la croissance du taux de chômage régional (8,6 % au quatrième trimestre 2013) qui reste à un niveau sensiblement inférieur à celui de la France métropolitaine (9,8 % au même moment), même s'il demeure évidemment trop élevé.

Après les années 2013 et 2014, marquées par un niveau d'investissement élevé de 600 millions d'euros chaque année, l'engagement régional va, conformément à la dite PPI, redescendre en 2015 et 2016 à un niveau se situant entre 400 et 450 millions d'euros.

Ces niveaux, qui restent significatifs, ne permettront plus à la Région, pour réaliser certains projets utiles au territoire, de se substituer à l'État ou à RFF (cas de Nantes – Châteaubriant par exemple) ou encore d'avancer les financements pour le compte du même Etat ou celui de certaines collectivités infra régionales (Nantes-Saint Gilles Croix de Vie).

S'agissant des autres niveaux de collectivités, les départements, confrontés dans leurs compétences aux précarités et effets sociaux de l'actuel contexte économique, n'ont plus, déjà depuis quelque temps, les moyens d'investir dans leur territoire.

Le « bloc communal », quant à lui, ouvre un nouveau cycle après des élections récentes, avec l'installation de nouvelles équipes et se situe donc globalement dans une phase creuse d'investissement.

Dans le même temps, l'État va accentuer le processus de baisse de ses dotations aux collectivités locales qui, dans le cadre du pacte de stabilité des finances publiques, seront réduites de 11 milliards d'euros sur la période 2015 2017.

Enfin, la contractualisation pour la période 2014 2020 avec l'État concernant un nouveau Contrat de Plan État Région prend un certain retard dans un contexte de réforme territoriale qui ajoute de l'incertitude tant sur les compétences des différents niveaux de collectivités que sur leurs financements et moyens futurs.

On peut donc craindre un creux significatif dans l'investissement public sur le territoire régional, à court et moyen terme, sans que l'investissement privé ne prenne vraiment le relais.

Face à ce constat, le CESER insiste sur la nécessité de conclure rapidement les négociations relatives au futur CPER et sur celle d'engager au plus vite les axes de mise en œuvre dudit contrat ainsi que les programmes opérationnels liés aux différents fonds européens.

*S'agissant de la réforme territoriale, au-delà de la question des frontières des nouvelles Régions, le CESER considère que c'est celle d'une fiscalité spécifique adaptée à l'exercice des compétences nouvelles ou renforcées qui vont leur échoir, qu'il faut enfin traiter.*

## 4. Synthèse des observations

Les observations formulées par le CESER lors du BP demeurent d'autant plus d'actualité que, contrairement à ce qui était annoncé lors de l'adoption du budget primitif, le budget supplémentaire est de portée très limitée, à cause du retard pris dans la construction du futur CPER dans le contexte de la réforme territoriale mise en débat.

Bénéficiant de l'affectation du résultat de l'année 2013 à la section de fonctionnement de l'exercice 2014, la Région a toutefois décidé de majorer d'environ 50 millions d'euros son programme d'investissement de l'année.

Le CESER apprécie cette accélération dans les investissements régionaux qui, tout en permettant d'améliorer les conditions de formation et de vie des jeunes et le service ferroviaire aux Ligériens, contribuera à soutenir l'activité économique dans la région.

La modestie des ajustements budgétaires proposés par la Région lors de ce BS a permis au CESER de porter attention à certains aspects de la gestion financière régionale et notamment celle de la dette. Il apprécie, à ce sujet, la qualité des informations fournies dans le rapport sur les comptes 2013.

Le CESER salue la réelle capacité d'ingénierie financière développée au sein de la direction des finances de la collectivité. Il apprécie la saine diversification des canaux de financement de la Région, considère utile l'adhésion à l'Agence France Locale, tout en préconisant à la Région de conserver une certaine autonomie dans la gestion de sa dette.

S'agissant des satellites de la Région, le CESER constate la profonde mutation de la SEM Pays-de-la-Loire, composante de l'Agence Régionale Pays-de-la-Loire Territoire d'innovations, que la Région souhaite recapitaliser de 12 millions d'euros d'ici la fin de

l'année 2014 pour lui donner les moyens d'agir de façon « offensive » dans l'immobilier à caractère économique et notamment en soutien de sa stratégie de transition énergétique. Le CESER souhaite disposer d'une information détaillée sur les objectifs et le plan d'actions de la SEM à moyen terme.

Dans une période où une baisse du niveau de l'investissement public paraît s'amorcer, le CESER s'inquiète du retard pris dans la finalisation du futur Contrat de Plan État Région (*une enveloppe de 1 milliard au total sur la période 2007-2013*) »° et, par ricochet, dans la mobilisation des fonds européens (*945,5 M€ pour 2014-2020 hors FEAMP*) dont bénéficie la Région pour la période 2014-2020. Il insiste sur la nécessité de conclure au plus vite les négociations engagées et préconise d'anticiper le traitement des dossiers et projets susceptibles d'être éligibles aux financements de l'Europe.

Enfin, s'agissant de la réforme territoriale, au-delà de la question des frontières des nouvelles Régions, le CESER considère que c'est celle d'une fiscalité spécifique adaptée à l'exercice des compétences nouvelles ou renforcées qui vont leur échoir, qu'il faut enfin traiter.

## **5. Conclusion**

Ces remarques étant formulées, le Conseil économique social environnemental émet un avis favorable sur le projet de Budget Supplémentaire 2014 de la Région des Pays de la Loire.